LE MONT-DE-PIETÉ

(PREMIER ARTICLE)

I

Nous avons lu, ces temps-ci, une petite brochure, ancienne déjà, traitant de la réforme des Monts-de-Piété. Après le lamentable accident survenu, cette année, au Mont-de-Piété de Roubaix, et avant sa nouvelle constitution, cette brochure redevient pour nous d'actualité. Nous devons dire aussi qu'aux premières pages, nous avons été frappé de la justesse des réformes proposées; — réformes nécessaires qui dénotent de la part de l'auteur, M. D. Dubois, économe des Hospices de Douai, une étude approfondie de son sujet ainsi qu'une haute compétence en la matière.

M. Dubois nous montre tout d'abord l'origine du Mont-de-Piété. Origine de « *Bienfaisance et de charité* » qu'un moine italien fonda en 1464 à Perouse, contre les usuriers juifs. Ces Monts-de-Piété s'appelaient primitivement ; « *Banques de prêts sur nantissement* ». Ces prêts étaient « *gratuits* ». Puis, après avoir posé ces questions: Le Mont-de-Piété a-t-il conservé, surtout de nos jours, toute la pureté de son origine ? Cette institution ouvre-t-elle véritablement ses bras au pauvre aux premières attaques de l'infortune ? Lui procure-t-elle les ressources dont il a besoin dans ses moments de crise et de désespoir ! l'auteur nous dit : interrogeons d'abord l'histoire et recueillons ses enseignements.

Après bien des tribulations, cette institution franchit les Alpes et s'implante en France, non plus avec sa pureté d'origine, car déjà les prêteurs retiraient un intérêt de leur argent. L'institution avait dévié de son but. Nous voici, dit M. Dubois, déjà loin du point de départ, de l'idée d'arracher les classes nécessiteuses aux griffes de l'usure, et de la pensée chrétienne qui a inspiré l'œuvre afin de mettre un terme à des spéculations honteuses. M. Dubois arrive à la capitulation de Lille (27 août 1667), nous voyons que le Mont-de-Piété établi dans cette ville fut conservé au profit du « *public* ». Nous ne pouvons passer sous silence que le Mont-de-Piété de Lille a une fondation connue sous le nom de « *fondation Mazuret* », qui lui donne une organisation toute particulière : « Tous ceux qui manquent d'argent pour leur subsistance journalière trouvent à emprunter sans intérêts jusqu'à 30 francs, en laissant un gage pour la sûreté du prêt ».

N'est-ce point là le prêt gratuit ?

Nous suivons ensuite avec M. Dubois les différentes étapes du Mont-de-Piété : sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XVI pour arriver et nous arrêter à la Révolution Française. L'existence précaire des Monts-de-Piété fut menacée. En effet, la révolution de 1789, proclamant d'une manière absolue le principe de la liberté de l'industrie, fut portée à considérer comme des privilèges les droits exclusifs dont jouissaient en France les Monts-de-Piété.

Cette question fut agitée, puis la République, convaincue, sans doute, de l'inutilité des Monts-de-Piété, ordonne d'en fermer les portes. Alors on vit, dit M. Dubois, apparaître sur tous les points du territoire des « maisons particulières » où l'on dévalisa avec une telle désinvolture les emprunteurs, que le gouvernement, effrayé, dut s'occuper de réorganiser les Monts-de-Piété Il fut stipulé que ces établissements seraient régis, non plus à l'avantage des « *actionnaires bailleurs de fonds* » mais au profit des « *pauvres exclusivement.* »

L'auteur nous fait voir les deux clientèles des Monts-de-Piété : les emprunteurs « riches » : l'étudiant, la grisette, le joueur qui rachèteront demain ; les emprunteurs pauvres comprenant l'ouvrier, le chambriste, le semainier, le boutiquier, qui ne savent, eux les malheureux, quand il leur sera possible de retirer ce qu'ils ont engagé.

Cette dernière clientèle est celle qui a droit à nos respects ; c'est celle qu'on doit véritablement aider, secourir dans la gêne qui l'opprime, au lieu de s'enrichir de ses dépouilles – qu'il nous soit permis, ajoute M. Dubois, de condamner et de flétrir, avec énergie dans l'organisation actuelle des Monts-de-Piété, tout ce qui peut tendre à en défigurer le caractère de bienfaisance ou à en affaiblir l'action civilisatrice.

Nous continuerons dans un prochain numéro l'analyse de cette intéressante brochure.

CARTES DE VISITES

A l'imprimerie Alfred Reboux

UNE JOLIE BOITE
CONTENANT
100 Cartes & 100 Enveloppes

Ivoire	2,25	Ivoire (gravure)...	3,25
deuil	3,75	deuil (gravure)...	4,75

100 CARTES seules:

Ivoire.....	1,75	Ivoire (gravure)...	2,75
deuil.	3.00	deuil (gravure)...	4,00

ÉCRIRE LE NOM très lisiblement

Les porteurs du journal Reçoivent les Commandes

Grand choix de
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES & ALMANACHS
POUR SOCIÉTÉS

PAPIER A LETTRES ANGLAIS
BLANC ET TOUTES NUANCES, DEPUIS
0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ❖ 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une polémique intéressante. — La séance tenue l'autre soir à la Ligue républicaine a une suite : c'est une polémique entre le *Roubaisien* et l'*Avenir*, entre M. Henri Deschamps et M. Lagrillière Beauclerc.

M. Deschamps raconte, dans son numéro de vendredi, les divers incidents qui ont suivi la conférence de M. Lagrillière sur les « Ralliés ». Il constate que la majorité lui était hostile, ainsi qu'à M. Chatteleyn, dont l'attitude a été très digne et très énergique.

« Cet auditoire, nous dit-il, était composé des membres les plus avancés de la Ligue; on y voyait un certain nombre d'amis de M. Moreau, en première ligne : MM. Pierre Flipo, Gauthier, directeur d'école, Debuchy, etc., tout l'élément intransigeant de la Ligue, qui, comme on sait, se recrute parmi tous les Comités républicains de Roubaix. En raison même du titre de la conférence, les modérés s'étaient abstenus. »

M. Deschamps ne dit pas, mais cela ressort pour nous de ce qui précède et des noms qu'il cite, que c'est la Franc-Maçonnerie qui essaya, une fois encore, d'imposer son impulsion à la Ligue républicaine de Roubaix.

M. Deschamps ajoute :

« Ainsi, les membres de la Ligue sont d'avis que plutôt de faire alliance avec les ralliés, sous les conditions que j'ai énoncées précédemment, ils iront porter leurs voix aux collectivistes ; on verra, en cas de ballottage, leurs noms mêlés à ceux des citoyens Carrette, Lepers, Dherzelle et Cie. La Ligue, qui a voté dix ordres du jour où elle s'engageait à combattre les sans-patrie et les partisans du drapeau rouge, fera cause commune avec le citoyen Wilfart. Elle n'aura plus alors qu'à adresser une lettre d'excuse à M. Moreau qu'elle a exclu de son sein parce qu'il avait approuvé la lutte des classes et la loque rouge des sans-patrie.

» Ainsi, la faute qu'elle a commise au scrutin de ballottage des élections de 1892, en invitant une première fois les électeurs à voter pour la liste révolutionnaire, est oubliée et elle se déclare prête à recommencer.

» Ah ! il faut reconnaître que si c'est un piège que certains membres de la Ligue ont voulu nous tendre, à Chatteleyn et à moi, ainsi que d'aucuns le prétendent et comme tout le fait présumer, il faut reconnaître, dis-je, que les auteurs n'ont pas réussi et qu'ils se sont fait prendre dans leurs propres filets.

. . . . . .

» Le plus curieux, c'est que, interrogés individuellement, la plupart des membres de la Ligue présents à la conférence sont de notre avis; ils reconnaissent qu'il faut faire des sacrifices pour chasser les collectivistes de la mairie; ils comprennent que nous ne pouvons guère réussir sans le concours des ralliés. Notre ami Jules Noyelle l'a très *spirituellement démontré* en rappelant une déclaration que lui avait faite en ce sens M. Clément Durant. Mais dans une réunion, on ne veut point paraître moins avancé que son voisin et on accepte ainsi les choses qu'on ne pourrait soutenir sérieusement le lendemain.

» Il n'est pas jusqu'à M. Lagrillière qui, au fond, n'est peut-être pas extrêmement enchanté des résultats amenés par sa conférence. Car enfin il n'a pas toujours montré tant d'aversion pour les ralliés; j'aurais pu lui rappeler que vers 1891, un journal ultra-modéré, ayant pour titre le « Roubaix-Tourcoing », avait été fondé à Roubaix par M. Charles Simon, que cet organe avait pour but de prêcher l'union, en vue des élections municipales de 1892, avec les conservateurs qui étaient alors à l'Hôtel-de-Ville. J'aurais pu ajouter que le rédacteur en chef de ce journal, qui a disparu avant d'accomplir la besogne pour laquelle il avait été créé, laissant de *chers* souvenirs à ses actionnaires, n'était autre que M. Lagrillière-Beauclerc.

» M. Lagrillière conviendra pourtant que la situation est plus grave aujourd'hui qu'en 1891, et que si l'alliance avec les ralliés était chose utile et raisonnable à cette époque, elle s'impose plus que jamais. »

Cet article a fort mécontenté le *Progrès-Avenir*. M. Lagrillière-Beauclerc y répond en termes assez vifs. Voici son article :

« Sous le titre : « Une drôle de conférence », *Le Roubaisien* tente une défense de sa politique et essaye de justifier de son mieux l'orientation à droite qu'il indique à ses amis.

» Nous pourrions dire à M. Deschamps qu'il aggrave encore, par son article, la déclaration faite par lui l'autre soir, à la réunion de la Ligue Républicaine.

» Il n'y a plus en effet d'équivoque à invoquer. Les ralliés représentent, pour M. Deschamps, le salut. Il fait sa révérence à la lampe du sanctuaire ; il ne se dit pas clérical mais il va carrément vers les suspects, et il semble enchanté d'avoir trouvé cet ingénieux moyen de lutter contre le collectivisme.

» Pour notre part, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit et écrit à ce sujet.

» Il y a toutefois deux choses que nous ne pouvons laisser sans réponse. La première est l'insinuation faite par M. Deschamps que certains membres de la Ligue et moi, avons voulu lui tendre un piège ainsi qu'à M. Chatteleyn.

» M. Deschamps, qui paraît fort mal inspiré dans toute cette affaire, prête à nos amis politiques et au conférencier de samedi dernier des idées mesquines et tortueuses qui ne sont point compatibles avec leur caractère.

» Non, M. Deschamps, aucun piège ne vous a été tendu. Nous nous sommes tous expliqués loyalement sur la politique républicaine et... sur la vôtre.

» Nous avons discuté sur les tendances marquées de certains de nos amis — dont vous étiez alors — à se laisser aller aux duperies réactionnaires, nous avons crié : casse-cou ! Nous avons même manifesté l'espoir de vous voir bientôt revenir à nous.

» Et tout cela a été dit avec une courtoisie qui n'a pas été imitée par M. Chatteleyn et encore moins par vous qui faites dégénérer cette discussion publique et loyale en querelle personnelle, d'un caractère peu élevé, ce qui, pour ma part, me surprend beaucoup plus que votre évolution politique.

» M. Deschamps, pour justifier sa nouvelle manière de voir, rappelle l'existence du *Roubaix-Tourcoing*, journal *ultra-modéré*, dit il, et qui avait pour but de faire l'union avec les conservateurs du parti roubaisien.

» A cette première assertion, j'opposerai à M. Deschamps *tous les articles du Roubaix-Tourcoing*; s'il y trouve un seul article favorable à la réaction ou au cléricalisme, qu'il le cite.

» Depuis 15 années que j'appartiens au journalisme, je n'ai jamais écrit *une ligne* qui ne soit favorable au développement des principes républicains et qui ne soit résolument hostile à toutes les réactions cléricales. Et au sujet du *Roubaix-Tourcoing*, si M. Deschamps veut même être aidé dans ses recherches, nous pourrons lui citer un article qui, sous la signature G. Robert, défendait énergiquement la loi Bovier-Lapierre.

» Nous lui indiquerons également toute une série d'articles qui affirmaient la nécessité pour les patrons roubaisiens de faire de larges concessions à la classe ouvrière.

» Mais M. Deschamps ne s'en tient pas là.

» Il en vient à me mêler à l'échec du *Roubaix-Tourcoing*, et insinue que ce journal qui a laissé de *chers* souvenirs à ses actionnaires, avait à sa tête comme rédacteur en chef M. Lagrillière-Beauclerc : petite perfidie qui tend à me faire endosser en partie la responsabilité de l'insuccès.

» Je tiens à dire à M. Deschamps qu'une pareille insinuation est indigne.

» J'occupais la situation de rédacteur en chef au *Phare de Dunkerque*, quand je fus appelé par la Société des journaux réunis du Nord et du Pas-de-Calais à prendre la rédaction en chef du *Roubaix-Tourcoing*.

» Je n'étais là qu'un simple journaliste appointé, pas plus fortuné qu'aujourd'hui et tout à fait étranger aux affaires administratives de la Société.

» Mon passage au *Roubaix-Tourcoing* m'a laissé contre la société en fonction une créance de 1,400 fr. pour traitement non payé. J'ai subi, comme tous mes camarades d'ailleurs, la mauvaise fortune du journal. Voilà très exactement ma situation vis-à-vis des actionnaires.

» Il faut que M. Deschamps soit bien à court d'arguments pour me décocher ainsi dans les jambes la flèche du Parthe, flèche empoisonnée, mais qui ne peut m'atteindre.

» Il m'oblige à lui dire que personne jusqu'alors n'avait jamais songé à rendre un rédacteur de journal responsable de la gestion de la feuille dans laquelle il écrit.

» Et M. Deschamps qui, par sa profession, est beaucoup plus au courant qu'un journaliste de tout ce qui a trait aux affaires, sait ces choses beaucoup mieux que moi, ce qui me donne une fâcheuse idée de sa loyauté et de sa bonne foi. »

Il y a un enseignement à tirer de ce qui s'est dit, l'autre jour, à la Ligue et de ce que nous venons de lire. Et cet enseignement le voici : Les anciens républicains opportunistes se partagent décidément en deux camps :

Ceux qui mettent la Patrie, l'Ordre, la Liberté au-dessus de tout. — Ceux, au contraire, pour qui le Christianisme est l'éternel ennemi et qui préfèrent aller à la Révolution collectiviste plutôt que de conclure une alliance quelconque, une entente même transitoire avec les républicains libéraux ou ralliés, suspects de catholicisme.

M. Emile Moreau avait déjà donné ici le signal de cette évolution franchement révolutionnaire, voulue et commandée par le Suprême Conseil de la Maçonnerie universelle ; MM. Lagrillière-Beauclercq, Largillière, Pierre Flipo, l'instituteur Gauthier et beaucoup de ceux qui ne veulent pas secouer le joug des Loges Maçonniques ont suivi ou vont suivre.

Voilà ce qu'il y a au fond de toutes ces querelles.

Réunion de la Chambre de commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, lundi 24 décembre, à quatre heures du soir ; voici l'ordre du jour :

1° Question du Conditionnement ; 2° Communications diverses.

Création d'une troisième entrée au cimetière. — La mise en état de viabilité de la rue Ampère. — Par arrêté préfectoral, le projet présenté par l'administration municipale de Roubaix pour l'ouverture sur 20 mètres de largeur, le classement dans le réseau des voies publiques urbaines, le règlement des alignements, la fixation du nivellement et la mise en état de viabilité d'une avenue dite « Avenue Ampère » dans le prolongement de la rue Ampère entre le canal face au pont du Nouveau-Monde et le cimetière, la dite avenue destinée à donner accès à une troisième entrée projetée au cimetière, est approuvé.

Cet arrêté est accompagné du considérant suivant :

» Considérant que l'ensemble du projet a été soumis à l'instruction réglementaire, que parmi les nombreuses protestations produites aux cours de l'enquête, les unes ne sont pas fondées, les autres ne tendent rien moins qu'à substituer l'intérêt privé à l'intérêt général, qu'aucune enfin ne fait valoir de sérieux motifs de nature à affirmer l'utilité publique du projet de création d'une 3e entrée au cimetière ; qu'il convient d'ailleurs de remarquer que l'entrée projetée se trouvera au centre du cimetière; que la voie d'accès de cette entrée traverse le canal sur un pont fixe ; que de nombreuses déclarations favorables ont été présentées, notamment par les Conseils de Fabrique des églises de Roubaix ; que les avis de Mgr l'Archevêque et de M. le Commissaire enquêteur sont également favorables ; que le nouveau projet d'ouverture de l'avenue Ampère sur une largeur de 20 mètres n'a donné lieu à aucune observation de la part de la Commission des Bâtiments civils ; que les engagements des propriétaires riverains sont avantageux pour la ville et que les ressources pour subvenir aux dépenses sont assurées. »

Le plan des alignements de l'avenue Ampère sera déposé pendant un mois au secrétariat de la Mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Les contributions. — La mise en recouvrement des rôles supplémentaires de la contribution des patentes du troisième trimestre de l'année 1894 a lieu à partir de ce jour.

Le recensement annuel des chevaux. — La *déclaration obligatoire*, qui doit être faite par les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets, expire le 31 décembre.

D'après les instructions ministérielles, les retardataires seront *rigoureusement* poursuivis devant les tribunaux.

Nous rappelons aux intéressés qu'à défaut de faire cette déclaration, ils sont passibles d'une amende variant de 25 à 2.000 francs.

Messes de Noël. — Toutes les sociétés chorales des paroisses de Roubaix ont préparé, en vue de la solennité de Noël, des messes en musique et des chants de circonstance.

La *Chorale de Notre-Dame*, dirigée par M. Lecherf, interprétera à quatre heures et demie la messe de Sainte-Cécile de Dillies et le *Noël* à trois voix de Gounod dont MM. Albert Lherbier et Ach. Delcroix chanteront les solos.

A neuf heures et demie, elle fera entendre la messe de Niedermeyer et le *Credo* de la messe Saint-Louis de la Hache. MM Paul Deldyck, Emile De barbieux et Albert Lherbier interpréteront les solos. A la consécration M. P. Deldyck chantera un *O Salutaris*.

A Saint-Jean-Baptiste, la chorale, sous la direction de M. Albert Duhamel, exécutera, à la grand'messe, avec accompagnement d'orchestre, le *Kyrie*, le *Gloria* et l'*Agnus*, de Th. Dubois, le *Credo*, de M. P. Rostieher et le *Sanctus*, de M. A. Duhamel.

A l'élévation, le directeur de la chorale se fera entendre dans une méditation pour violon et orgue, de Jéus Hubay.

A Saint Sépulcre, à la messe de dix heures, la chorale chantera une messe sous la direction de M H. Peers, maître de chapelle, et un *O Salutaris* et un *Tantum Ergo* de son directeur.

A l'Offertoire plusieurs élèves interpréteront une fantaisie sur *Adeste fideles*, pour violons et orgue.

A St-Joseph, la chorale St-Grégoire chantera la messe du 1er ton de Dumont, harmonisée par M. H. Peers, maître de chapelle, son directeur, à la messe de 4 h. 1/2.

A 10 heures, la même chorale chantera une messe en musique et un *O Salutaris* et un *Tantum ergo*, de M. H. Peers.

Compte rendu de mandat. — Ainsi que nous l'avons annoncé, MM. Lepers, conseiller général, et Briffaut, conseiller d'arrondissement, ont rendu compte, samedi soir, de leur mandat à leurs électeurs.

La réunion, annoncée pour huit heures et demie, n'a pu avoir lieu qu'à neuf heures.

Elle s'est tenue, rue Daubenton, à l'estaminet des « Bons Enfants. »

Le citoyen Bailliu, après avoir rappelé le but de la réunion, a demandé aux auditeurs de *faire le nécessaire* pour la formation d'un bureau.

Une grosse voix : Tu dis de faire *au nom du Père ?...*

Pas de réponse.

Le citoyen Bogaert est élu président Sont nommés assesseurs, les citoyens Meurant et Vanhove.

Voici *exactement* le nombre des personnes qui se trouvent dans la salle :

3 membres du bureau, 1 conseiller général, 1 conseiller d'arrondissement, le commissaire de police et son secrétaire, 4 journalistes, 2 agents de la sûreté, *vingt-quatre* électeurs et quatre jeunes garçons de 12 à 15 ans.

C'est devant cette assistance que les citoyens Lepers et Briffaut ont lu le texte des vœux qu'ils ont déposés sur le bureau du Conseil général et du Conseil d'arrondissement.

Nous avons publié ces vœux en rendant compte des séances.

Le citoyen Bailliu a ensuite pris la parole, pour féliciter les citoyens Lepers et Briffaut de leur zèle. Il a aussi fait l'éloge de la municipalité socialiste de Roubaix.

L'ordre du jour — approuvant la conduite du conseiller général et du conseiller d'arrondissement — a été voté à l'unanimité. Aucun incident ne s'est produit. La réunion a été levée à 10 heures 1/2.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du samedi 22 décembre.* — Liste des portions : hommes, femmes, 712 ; enfants, 1,260. — Refuge de nuit, 29 lits.

Dons : B. A., 20 francs pour les pauvres ; Michel, vieux vêtements.

Tous les jours rue du Bois, 13, outre le délicieux beurre d'Oostcamp, toujours si frais, si pur, on reçoit des œufs garantis du jour ; bien des ménagères l'apprendront avec plaisir.

Les coquilles sont délicieuses chez M. Debouck, pâtissier, rue St-Georges, 14; les commandes arrivent nombreuses ainsi que les compliments. Tout ce qui sort de la maison est fait au délicieux beurre d'Oostcamp. — Spécialité de la maison : petits fours et entre-mets.

Une grève de tisserand. — Les cent quatre-vingts tisserands occupés chez MM. Mulliez-Eloy fils et Manchoulas, boulevard Gambetta, se sont mis en grève, samedi matin.

Ils ont quitté l'établissement à sept heures, d'un commun accord, sans donner le motif de leur départ.

A deux heures de l'après-midi, une délégation composée de huit grévistes s'est présentée dans les bureaux.

Ils ont exposé que le surveillant étant trop sévère, ils demandaient son renvoi.

Satisfaction ne leur ayant pas été donnée, les délégués se sont retirés et sont allés rendre compte de leur entrevue à leurs camarades.

L'ordre le plus parfait règne parmi les grévistes qui, on le croit, reprendront le travail lundi.

Nouveautés artistiques. — Tout ce qui sort de la photographie de M. Shettle, boulevard de Paris, est marqué au coin du bon goût; le travail est d'un fini, d'une exécution irréprochables; mais l'artiste ne s'arrête pas en chemin, il crée toujours, témoins ces délicieux portraits sur porcelaine, au charbon inaltérable.

Les teintes sont douces à l'œil et la physionomie s'y détache admirablement.

Les portraits sur verre, dans tous les tons, et destinés à orner les vitraux de nos maisons, sont aussi fort demandés.

La Poissonnerie Roubaisienne, rue Saint-Georges, 31, offre à ses nombreux clients une spécialité d'huîtres anglaises fort recherchées des gourmets.

Les messes Sainte-Cécile. — La *Fanfare du Centre* exécutera en l'église St-Martin à la messe de midi, le dimanche 23 décembre, les morceaux suivants :

Marche nuptiale de Mendelsohn; Andante religieux de Henri Senée; grande fantaisie sur Lohengrin, Wagner.

Bris de clôture à la gare de Roubaix. — Un journalier de la rue de l'Alma, de nationalité belge, Charles Vanguelt, âgé de vingt-trois ans, vient d'être l'objet d'un procès-verbal de police, pour avoir, étant ivre, dégradé la palissade de clôture des dépendances de la gare de Roubaix, sur la rue de l'Ouest.

Ce délit va conduire son auteur devant le tribunal correctionnel, à Lille.

Les autorisations de bâtir. — La Brasserie « Union de Roubaix-Tourcoing », un magasin, rue Meyerbeer; M. François Roussel, un magasin, rue de l'Industrie.

Fiers. — Un commencement d'incendie s'est produit vendredi vers sept heures du soir, au hameau de Saint-Ghislain, dans une maison appartenant à M. Salembier.

Le feu avait pris dans un tas de paille, déposé dans le grenier. Il a été éteint aussitôt par les habitants de la maison. Les dégâts sont insignifiants.

Toufflers. — *Nécrologie.* — Vendredi matin ont été célébrés à Toufflers, les obsèques d'un brave ouvrier, M. Louis Delcourt, père de quatorze enfants, et qui, depuis quinze années, était au service de M. Paul Mulle-Gadenne, brasseur à Lannoy. Il y a cinq ans environ que ce dévoué serviteur, atteint d'une maladie de poitrine, était dans l'impossibilité de travailler.

Pendant tout ce temps, M. Mulle, reconnaissant des services que lui avait rendus Delcourt, n'a cessé de lui payer ses gages et de lui procurer des douceurs Delcourt mort, c'est encore son patron qui s'est chargé des funérailles.

Quatre garçons brasseurs, en vêtements de travail, tenaient les cordons du poêle. La cérémonie religieuse, présidée par M. le curé de Toufflers, assisté de M. le vicaire, a été des plus imposantes. Une foule considérable y assistait. Cet hommage public, rendu à la mémoire d'un honnête et laborieux ouvrier, a vivement impressionné les habitants de Toufflers.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux grès, aqueducs, cuvelages. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 60053--3608

L'Almanach Hachette, en vente au *Journal de Roubaix*. 88465

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du « *Journal de Roubaix* » sont fermés les *dimanches et jours fériés*.

L'horaire du vélocipède. — *Service d'hiver*, En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 15.

Communications

ENTERREMENTS DU 23 DÉCEMBRE. — M. Brièst Samain, 2 h. à l'église de Wattrelos. — Mlle Hermance Fremaux, 3 h. Sainte-Elisabeth. — M. J.-B. Duponchelle, 3 h. Sacré-Cœur. — Mlle Joséphine Scrimbire, 4 h. Saint-Martin.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur lat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 5770

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à 3,40 le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	Grande-Rue, 285;
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Ommelet, 125;
rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 2;
rue Pierre-de-Roubaix, 439;	Rue Beaurème, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Turgot, 68;
Aux Halles (stalle 424);	Place de la Gare, 14;
Place d'Armens, Mayot, boul.);	Grande-Rue, 38.
rue d'Italie, 34;	A TOURCOING
rue de l'Epeule, 188;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
rue de Tourcoing, 65;	Rue de Gand, 91;
rue du Tilleul, 121;	Rue du Tilleul, 16.
boulevard de Strasbourg, 126;	A CROIX
rue Cornette, 7;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
rue Ma Campagne, 113;	A LILLE
Rue du College, 74 bis;	Rue Royale, 38, épic. Devernay
rue de Cartigny ;	Place de Béthune, 4.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 37936

WATTRELOS

La musique les « Enfants de la Lyre ». — La soirée récréative qui devait avoir lieu ces jours-ci pour les *Enfants de la Lyre* et leurs dames est remise au mois de janvier prochain ; il a été décidé vendredi dernier que la soirée serait suivie de bal.

Société de la « Plume ». — Les membres de la société de la *Plume* sont convoqués pour le dimanche 30 décembre, à 4 heures précises du soir. Présence obligatoire.

Une mère dénaturée. — *Descente du parquet.* — Nous avons annoncé récemment l'arrestation de Léonie Delbar, qui est accusée d'avoir abandonné ses deux enfants, l'un, Oscar, âgé de trois ans, sur la place de Wattrelos, l'autre, Victor, un bébé de six mois, sur la route de Roncq. Ce dernier est mort.

Le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, et M. Duparcq, greffier, a fait à ce sujet, samedi matin, une descente à Wattrelos.

Léonie Delbar, extraite de la prison de Lille, suivait le magistrat. Elle était accompagnée de deux gendarmes.

M. le juge d'instruction s'est rendu au bureau de M. Robert, commissaire de police, où l'accusée a été confrontée avec plusieurs témoins et aussi avec son fils Oscar. L'enfant, mis en présence de sa mère, a refusé de s'approcher d'elle, et a détourné son regard de celle qui l'a ainsi abandonné. Léonie Delbar s'est alors mise à pleurer et a demandé pardon...

Conduite sur la Grand'Place, l'accusée a déclaré à M. le juge d'instruction que ce n'était point là qu'elle avait abandonné son enfant, mais bien dans une ruelle qui aboutit à la ferme Salembier.

M. Delalé est parti pour Tourcoing à dix heures et demie, pour complément d'enquête, en ce qui concerne l'abandon du petit Victor.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Le sectionnement du Canton-Nord. — L'émotion bien légitime causée par le vœu déposé au Conseil d'arrondissement par M. Vincent est loin d'être calmée. Il n'y a qu'une voix à Tourcoing pour repousser ce projet et les protestations se déposent en grand nombre à l'enquête.

Nous recevons à ce sujet la nouvelle communication que voici :

« TOURCOING ET SES CANTONS. — Il faut revenir sur le projet de sectionnement du canton Nord, qui, on l'a vu, constitue une atteinte grave au patrimoine tourquennois.

» Priver Tourcoing de quatre communes, ce n'est pas une peccadille, et les Tourquennois se souviendront longtemps de ceux qui y ont pensé.

» Le peu de jours qu'aura duré l'enquête empêchera seul que tous les habitants aient défilé devant le registre enquêteur.

» — Au fond, de quoi s'agit-il ? De créer un troisième canton.

« Cette création est-elle nécessaire? Répond-elle à un vœu de l'universalité des citoyens, ou à des besoins réels? Ni l'un, ni l'autre.

» Il y a bien le Conseil municipal d'Halluin, qui émet un vœu très favorable : Halluin ne pouvait faire autrement; tout ce que Tourcoing perdrait, Halluin le gagnerait! Il est bien évident que le Conseil municipal d'Halluin ne peut pas renoncer à la simple éventualité d'une bonne aubaine pour sa commune, pas plus que le Conseil municipal de Tourcoing ne peut admettre l'éventualité d'un énorme préjudice pour ses mandants.

» Mais il faut remarquer que le Conseil municipal d'Halluin, une fois son désir de profit sauvegardé, est si peu pénétré de la nécessité du sectionnement, qu'il déclare, *à l'unanimité* : « qu'il se refuserait énergiquement à l'érection d'un nouveau canton, » si le sectionnement ne se faisait pas au profit » d'Halluin, et servait uniquement de prétexte à la » formation d'une circonscription purement électorale ! »

» Donc, Halluin même ne trouve pas nécessaire cette création ; on ne proteste pas, à l'unanimité, contre l'indispensable !

« Résumons les situations :

« Halluin, proclamant que le sectionnement n'est pas nécessaire ;

» Roncq, s'en rapportant à la sagesse de M. Julien Lagache ;

» Bousbecques, n'ayant rien dit encore, mais étant dans tous les cas étroitement rivés à Tourcoing par le service des eaux :

» Linselles protestant avec la dernière énergie ;

» Tourcoing s'indignant rien qu'à la pensée du démembrement :

» Que reste-t-il en faveur du projet !

» — La population d'Halluin ? Le Conseil municipal d'Halluin parle de 16.000 habitants, ce qui est une erreur administrative : on ne peut tabler que sur le dernier recensement, qui sert de base à la répartition de l'impôt. C'est donc 14.841 qu'il faut dire ; or, on a vu que d'autres communes plus peuplées n'ont pas le chef-lieu. — La population ? mais la voque-t-on la population du département du Nord, doublée depuis cent ans, pour le couper en deux ?

» — Le remaniement des divisions administratives présente de tels inconvénients qu'il fait toujours reculer les gouvernements prudents, à moins d'absolue nécessité

» Qu'on s'imagine seulement quel patatras dans tous les régiments de France, où il faudrait modifier l'inscription et le livret des jeunes gens dont le canton serait changé.

» — Si, sans s'arrêter à l'inutilité et aux inconvénients du projet de création d'un nouveau canton, on passait outre, ce serait ravirs Tourcoing une véritable expropriation sans indemnité que de n'y pas laisser le *siège* des trois cantons.

» Or, le *siège* d'un canton ne se conçoit pas en dehors du territoire du même canton ; donc il faudrait, vu le chiffre de la population du canton sud, composer les trois cantons *à peu près* comme suit :

» Le canton sud comprendrait le Sacré-Cœur, le Blanc-Seau, Mouveaux et Marcq;

» Le canton nord : Notre-Dame, Notre-Dame de Lourdes, Neuville, Halluin, Roncq;

» Le canton centre : Saint-Christophe, Bondues, Linselles, Bousbecques.

» Aucun de nos bons amis des communes n'aurait à faire un pas, plus que maintenant, pour venir au chef-lieu.

» — L'opération, ainsi faite, écarterait l'éventualité d'un prochain sectionnement du canton sud, éventualité qui deviendrait une probabilité si l'on procédait aujourd'hui à la division du canton nord seul.

» Et dans cette probabilité, nous verrions notre ville de Tourcoing, amputée aujourd'hui de Bousbecques, Linselles, Roncq et Halluin, demain, mutilée de Bondues, Marcq et Mouveaux.

» Et cela, pourquoi ?

» Tourquennois, qu'en dirie-vous ? » H. B. »

— L'avis, donné hier, que les déclarations de protestation sur l'enquête pour le sectionnement du Canton-Nord, permettra *aux ouvriers* de prendre part à cette protestation.

— Comme l'inscription des déclarations individuelles prend plusieurs minutes, et comme, par là, le nombre des inscriptions est forcément limité, on engage les protestataires à *lire attentivement* la déclaration précédemment inscrite au registre. Si la teneur de l'inscription précédente est la leur, il peut suffire alors d'écrire : « *J'adhère à la protestation ci-dessus inscrite,* » et de signer.

Ne pas oublier que lundi, 24, est le dernier jour de l'enquête.

Voici le texte d'une pétition qui circule en ville :

« Les soussignés déclarent protester contre le projet de sectionnement du Canton Nord de Tourcoing pour les motifs suivants :

» 1° Le sectionnement est absolument contraire aux intérêts de la ville de Tourcoing ;

» 2° La population du Canton Nord étant moins grande que celle du Canton Sud, c'est ce dernier qui devrait plutôt être divisé, si cette division était reconnue nécessaire ;

» 3° En admettant la formation d'un nouveau canton, il serait de toute logique de le former en empruntant des communes aux deux cantons actuels et de laisser à ce nouveau canton son chef-lieu à Tourcoing, cette ville ayant avec les communes rurales des relations bien plus importantes qu'elles n'en ont avec Halluin ;

» 4° Il n'y a pas lieu d'invoquer le développement de la commune d'Halluin pour en faire un chef-lieu de canton, pas plus qu'on ne l'a fait pour Wattrelos dont l'importance est de beaucoup supérieure.

» Pour ces raisons, les soussignés réclament le maintien du sectionnement actuel, ou, tout au moins, s'il est formé un nouveau canton, le maintien de son chef-lieu à Tourcoing ».

Les ouvriers des cercles chrétiens d'études sociales de Tourcoing nous demandent l'insertion de la lettre suivante :

POUR DIEU ET L'OUVRIER

» A Monsieur l'abbé Six

» Monsieur l'abbé

» A la première nouvelle de votre départ, nous sommes restés comme atterrés. Maintenant que notre émotion est un peu calmée, nous ne voulons pas que vous nous quittiez sans vous adresser, aussi éclatant que possible, le témoignage de notre reconnaissance, de notre estime, de notre respectueuse affection.

» Merci à vous, Monsieur l'abbé, qui aviez tant pris à cœur les intérêts de la classe ouvrière — tous ses intérêts, ceux de l'âme et ceux du corps. Vous nous avez bien montré votre dévouement, durant ces deux années que vous avez passées presque uniquement au milieu des ouvriers. Nous savions quel ardent désir vous aviez de rendre à Jésus-Christ ces ouvriers qu'il a tant aim